

POSTULAT
du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant le
subventionnement cantonal des caisses maladie – où en est-on? (14.12.2011) 1.213

Les subventions cantonales pour la réduction des primes des caisses maladie ont été constamment augmentées ces dernières années. Bien que dans l'ordonnance concernant l'assurance maladie obligatoire et les subventions cantonales les limites de revenu donnant droit à des subventions soient fixées par le Conseil d'Etat sur la base des moyens financiers à disposition, les budgets accordés n'ont pas toujours été utilisés (p. ex. en 2010), et pour 2012, l'augmentation du montant au budget dépasse la hausse de la prime de référence. Le CSPO se demande si ce système est finançable à long terme. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier une adaptation des points suivants de ladite ordonnance:

- le plafonnement ou la limitation de la hausse des subventions cantonales
- les critères de calcul du revenu déterminant et de la fortune
- le calcul de la prime de référence.

Sion, le 14 décembre 2011
(11h35)

Groupe CSPO, par
Graziella Walker Salzmann, députée